Programme 2017/2019

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportives CREPS Vichy - Auvergne

CAEPMNS

Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur

Présentation

Formation d'évaluation, obligatoire tous les 5 ans, attestant des garanties suffisantes de technique et de sécurité des candidats.

Conditions d'accès à la formation

- être titulaire du diplôme de Maître Nageur Sauveteur ou du BEES Activités de la Natation

Contenu de la formation

- secourisme - sauvetage
- utilisation du défibrillateur semi automatique - délivrance d'une attestation
- réglementation
- information sur les évolutions du métier
- nouvelles pratiques
- mises en situation

Certification

Certificat d'aptitude délivré par la DRJSCS de Lyon (69)

Particularité(s)

- formation non qualifiante
- pas d'épreuves de sélection

Calendrier de la formation

	Inscription avant le	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale	Lieu de la formation	Organisateurs
Session 1	01.03.17	05.04.17	07.04.17	25	certification	16 h	Vichy	CREPS
Session 2	01.05.17	07.06.17	09.06.17	25	certification	16 h	Vichy	CREPS
Session 3	01.09.17	09.10.17	11.10.17	25	certification	16 h	Vichy	CREPS
Session 4	01.09.17	23.10.17	25.10.17	25	certification	16 h	Le Puy-en-Velay	CREPS
Session 5	01.03.18	09.04.18	11.04.18	25	certification	16 h	Vichy	CREPS
Session 6	01.05.18	18.06.18	20.06.18	25	certification	16 h	Vichy	CREPS
Session 7	01.09.18	08.10.18	10.10.08	25	certification	16 h	Vichy	CREPS
Session 8	01.09.18	22.10.18	24.10.18	25	certification	16 h	Le Puy-en-Velay	CREPS

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

L'EUROPE S'ENGAGE en AUVERGNE – RhôneAlpes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

document non contractuel

Coût de la formation - tarifs révisables au 1er septembre 2017

Frais pédagogiques 144.00 euros

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ?

- **Site Internet : www.formationsportauvergne.com**
- **Jeunes de 18 à 26 ans :** Missions locales
- **Demandeurs d'emploi :** Pôle emploi
- **Résidents en Auvergne :** CREPS Vichy - Auvergne pour les aides accordées par le Conseil Régional d'Auvergne et pour les candidats en situation de formation initiale.
- **Salariés :** Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- **Licenciés d'un club :** Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, Association sportive du demandeur

S'informer, s'inscrire

Le dossier d'information et la fiche d'inscription sont à télécharger sur le site Internet du CREPS VICHY AUVERGNE.

Le dossier d'inscription sera adressé au CREPS Vichy - Auvergne :
2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

accompagné de tous les documents demandés ***au plus tard le jour de la clôture des inscriptions.*** En cas de difficultés, contactez l'établissement au 04 70 59 85 60. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.

Responsable pédagogique

Thierry LEFAURE - Tél. 04 70 59 52 82
E-mail : thierry.lefaure@creps-vichy.sports.gouv.fr

CREPS Vichy - Auvergne

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07
E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr